

Règlement du concours « économie et sciences sociales » banque BLSES

Le concours d'entrée en 1^{ère} année à l'Ensaï par la voie « économie et sciences sociales » est organisé dans le cadre d'une banque d'épreuves inter-ENS (banque BLSES). Il s'adresse essentiellement aux candidats provenant de classes préparatoires Khâgne B/L (lettres et sciences sociales), ainsi qu'aux candidats universitaires ayant un profil sciences économiques ou MIASHS.

I- Conditions d'inscription

- élève ingénieur (civil) : aucune condition particulière n'est exigée.
- attaché statisticien de l'Insee (fonctionnaire) : les candidats doivent remplir les conditions pour intégrer la fonction publique, notamment posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat participant à l'accord sur l'Espace économique européen ou l'Andorre, la Suisse ou Monaco et jouir de ses droits civiques (cf. avis de concours). Les candidats doivent également être titulaires, au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, d'un certificat de scolarité complète dans les classes de seconde année de préparation au concours d'admission aux grandes écoles, ou d'un titre ou diplôme classé au niveau III (Bac+2), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme. Nul ne peut se présenter plus de trois fois aux concours d'attaché statisticien de l'Insee.

Tous les candidats doivent par ailleurs être en situation régulière au regard du service national.

II- Organisation du concours

Le candidat s'inscrit pour ses épreuves écrites au sein de la banque inter-ENS (BLSES). Les lieux des centres d'examen et d'autres précisions sont donnés dans la notice relative aux concours des Écoles Normales Supérieures, et les candidats sont priés de s'y reporter.

III- Procédure d'inscription

La procédure d'inscription est identique à celle définie dans la notice relative à la banque inter-ENS.

L'inscription au concours économie option « économie et sciences sociales » élève ingénieur (civil) et attaché statisticien stagiaire de l'Insee (fonctionnaire) se fait sur le site : www.concours-bce.com, filière B/L, puis Ensaï civil (Ingénieur) -option économie et sciences sociales et/ou Ensaï fonctionnaire (Attaché statisticien stagiaire de l'Insee) -option économie et sciences sociales.

Les frais d'inscription pour le concours 2019 sont :

- élève ingénieur (civil) : 55 €. Les candidats boursiers sont exonérés de ces frais sur présentation de l'attestation de bourse valable pour l'année en cours.
- attaché statisticien stagiaire de l'Insee (fonctionnaire) : gratuit

Il est rappelé aux candidats que :

- toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription et les frais de dossier et droits d'inscription restent acquis ;
- le gestionnaire du concours de l'Ensaï ne peut délivrer d'attestation de paiement des frais de dossier ou des droits d'inscription.

IV- Les épreuves et coefficients du concours

Les épreuves du concours externe spécialité " économie et sciences sociales " sont fixées par les arrêtés du 24 juillet 2017 modifiant les arrêtés du 2 décembre 2010 modifiés (publiés au JORF n°0185 du 9 août 2017, textes 27 et 28). Elles sont notées de 0 à 20. A l'exception de l'épreuve de langue vivante, toute note inférieure à 5 sur 20 avant application du coefficient est éliminatoire pour chaque épreuve écrite.

A. Epreuves écrites d'admissibilité :

Les durées et les modalités de déroulement des épreuves écrites sont empruntées à la banque d'épreuves des écoles normales supérieures en sciences sociales et sont fixées par le règlement d'entrée à ces écoles.

Epreuve n° 1 (coefficient 5) : composition de sciences sociales.

Epreuve n° 2 (coefficient 12) : composition de mathématiques.

Epreuve n° 3 (coefficient 2) : épreuve de langue vivante étrangère.

Epreuve n° 4 (coefficient 5) : épreuve à options (le candidat doit choisir une option à l'inscription) :

- épreuve de sociologie ;
- épreuve d'économie.

B. Epreuves orales d'admission :

Epreuve n° 1 (préparation : 20 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 8) : entretien avec le jury visant à apprécier, d'une part, les connaissances générales et la qualité de réflexion du candidat et, d'autre part, sa motivation pour le métier de statisticien (attaché Insee ou ingénieur). Le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est joint en annexe et mis en ligne sur le site internet de l'Ensaï et de l'INSEE.

Epreuve n° 2 (préparation : 30 minutes ; durée : 30 minutes ; coefficient 10) : mathématiques. Son programme est le même que celui de l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 avant application du coefficient est éliminatoire pour chaque épreuve orale

V- Admissibilité

1- Choix de la date des épreuves orales

Suite aux épreuves écrites, les candidats déclarés admissibles suite au jury du 7 juin 2019 peuvent se connecter sur l'application « ENSAI admissibles 2019 » sur le site de l'Ensaï en utilisant comme identifiant leur numéro d'inscription au concours et un mot de passe (envoyé par courriel par l'Ensaï à l'issue du jury). Ainsi, ils peuvent choisir la journée qui leur convient pour venir à l'Ensaï passer les oraux, sur la plage de dates proposées dans l'application. Le nombre de places par journée étant limité, une date n'est plus accessible sur l'application lorsque le nombre maximum de candidats l'ayant choisie est atteint. Les deux épreuves orales ont lieu la même journée.

Les candidats qui n'ont pas choisi de dates pour passer les oraux reçoivent par courriel une convocation aux oraux avec une date choisie par la direction des études de l'Ensaï (sur la plage de dates proposées initialement dans l'application).

Comme pour les épreuves écrites, les candidats admissibles sur les deux statuts (ingénieurs et attachés) ne passent qu'une fois les épreuves ; les notes comptent donc pour les 2 classements.

2- Cas des candidats admissibles sur les statuts attachés Insee et ingénieurs

Les candidats bi-admissibles, c'est-à-dire déclarés admissibles sur les 2 statuts attachés et ingénieurs, doivent avant le 8 juillet 2019 à 8h, classer les statuts par ordre de préférence. Ce choix peut être opéré directement sur le site internet via l'application « ENSAI admissibles 2019 », par mail ou par remise à la scolarité de la direction des études d'un formulaire délivré le jour de passage des oraux à l'Ensaï. Il est recommandé de ne pas attendre la publication des listes principales et complémentaires pour classer les statuts.

L'absence de classement des deux statuts sera considérée comme une démission.

VI- Admission

Le jury final du 5 juillet classe les candidats suite aux notes obtenues dans l'ensemble des épreuves du concours écrites et orales, après application des coefficients. Il établit les listes principales des candidats admis sur chacun des deux statuts, ainsi que les listes complémentaires. Ces listes sont diffusées sur le site internet de l'Ensaï pour les deux statuts, et de l'Insee pour les attachés statisticiens stagiaires.

Les candidats bi-admissibles, admis sur le statut qu'ils ont classé en 1, sont automatiquement affectés sur ce statut et radiés du classement de l'autre cursus. En revanche, pour ceux admis sur le statut classé en 2, aucune décision ne sera prise tant que la procédure de recrutement ne sera pas achevée sur le statut classé en 1, sauf accord du candidat.

L'école contacte par mail et téléphone les candidats admis pour connaître leur décision : intégrer l'Ensaï ou se désister. Les places laissées vacantes par les candidats admis s'étant désistés sont pourvus par appel sur la liste complémentaire.

Les candidats qui n'ont pas fait connaître leur décision dans les 5 jours ouvrés suivant la décision d'admission à l'Ensaï sont informés par lettre recommandée avec accusé réception qu'à défaut de réponse dans un délai supplémentaire de 7 jours ouvrés au plus tard, cachet de la poste faisant foi, ils seront réputés renoncer au bénéfice du concours.

DÉROULÉ ET GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN

Thème	Critères d'évaluation	Points
<p>Commentaire d'article : 50 points</p> <p>Article tiré au sort se rapportant à un thème à tendance économique, sociale, sociétale</p> <p>15 mn dont 8 mn de présentation par le candidat du commentaire</p> <p>Temps de préparation avant passage devant le jury = 20 mn</p>	<p>Introduction du texte</p> <p>Identification des idées exprimées par l'auteur</p> <p>Apports personnels par rapport au sujet (analyse des causes, conséquences, enjeux...)</p> <p>Conclusion en guise d'ouverture</p> <p>Structuration du commentaire</p> <p>Qualité de l'expression</p> <p>Précision et clarté des réponses aux questions</p>	50
<p>Présentation personnelle : 15 points</p> <p>5 mn pour développer le parcours académique et personnel du candidat, ses motivations et tout autre élément pouvant intéresser le jury.</p>	<p>Utilisation des 5 mn</p> <p>Structuration et enchaînement des messages (clarté de la présentation)</p> <p>Capacité à susciter l'intérêt</p> <p>Attitude face au jury</p> <p>Adéquation motivation/formation</p>	15
<p>Réponse aux questions : 35 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le parcours académique - les expériences professionnelles et associatives - la personnalité - l'actualité - le projet personnel et professionnel - ... <p>10 mn</p>	<p>Qualité des réponses</p> <p>Expression</p> <p>Sens critique</p> <p>Ouverture d'esprit</p> <p>Recul</p> <p>Connaissance de l'actualité</p> <p>Attitude face au jury</p> <p>Adéquation motivation/formation</p>	35
Note finale		Somme
Note finale sur 20		Somme / 5